Volée de Piafs : un acteur majeur de la conservation de la biodiversité sur le territoire breton

Volée de Piafs est le seul centre de soins à accueillir les **oiseaux** (rapaces, marins…), mais aussi les petits **et grands mammifères** terrestres et marins.

Le centre de soins est suivi par la Direction Régionale de l'environnement (DREAL).

Le **Ministre en charge de l'écologie**, Philippe martin s'est rendu sur le centre de soins en février 2014.

Différents structures contribuent au fonctionnement du centre de soins (*ex : partenariat avec France Express pour l'acheminement gratuit des animaux sur le centre*)

Nos partenaires financiers

Depuis la création du centre, plusieurs structures participent financièrement au développement du centre de soins.

Quelques chiffres

- ✓ **Prise en charge des animaux 7j/7**
- ✓ **En 9 ans, 44% des individus recueillis par le centre ont pu être soignés et relâchés**
- ✓ **10000 oiseaux et mammifères en détresse accueillis depuis 2007**
- ✓ **150 espèces représentées**
- ✓ **500 adhérents et donateurs**
- ✓ **30 000 personnes sensibilisées**

Nous contacter

VOLEE DE PIAFS
St Léon - 56 440 Languidic
Standard : 06 08 98 42 36
voleedepiafs.asso@gmail.com
www.volee-de-piafs.fr

Devenez Mécène du centre de sauvegarde de la faune sauvage Volée de Piafs

Un **centre de sauvegarde de la faune sauvage** (ou centre de soins pour la faune sauvage) est un établissement agréé accueillant les animaux sauvages en détresse en vue de les réinsérer dans leur milieu naturel.

Au-delà des soins apportés aux animaux, les centres de sauvegarde recherchent et étudient **les causes de destruction de la faune sauvage** et participent **aux programmes de restauration d'espèces menacées** dans leurs milieux.

Volée de Piafs, crée en 2007, dans le Morbihan en Bretagne, est un des trois centres de sauvegarde Bretons et le seul de la Région à accueillir tous type d'espèces.

Devenir mécène : s'engager pour la conservation de la faune sauvage

Votre soutien nous permettra d'aller encore plus loin dans nos missions, en finançant :

- La conception d'outils de sensibilisation et d'information pour le grand public
- Les études statistiques (impacts des relâchés, étude sociologique….)
- L'achat de matériel et de fourniture ainsi que l'agrandissement de nos structures pour le soin des animaux
- Le développement de nos recherches sur de nouvelles méthodes de soins

Le suivi de votre mécénat :

- ✓ Défiscalisation des dons à hauteur de 60% (ex : *un don de 5 000€ revient à 2 000 € après déduction fiscale*)
- ✓ Retours sur l'utilisation de votre don (photo….)
- ✓ Lettre d'information trimestrielle
- ✓ Réduction sur les animations proposées par le centre de soin.

Notre mission

Volée de Piafs est une association loi 1091 reconnue d'utilité publique.

Elle contribue à la préservation de la biodiversité en **soignant, réhabilitant et relâchant** des espèces **en grande majorité protégées** (60% des accueils).

L'association contribue également à **la sensibilisation** sur la conservation de la biodiversité auprès du grand public

Exemples d'actions menées par Volée de piafs

Gestion de crise de la tempête 2014 – Accueil de 370 oiseaux épuisés et/ou mazouté => *chaque individu est à nettoyer, réchauffer, nourrir par sonde toutes les trois heures…..*

Soins divers – En 2015, 2300 animaux de 112 espèces différentes ont été accueillis sur le centre.

Animations et stands – L'association réalise des animations pour les scolaires et tient régulièrement un stand lors d'événements liés à la Nature.

Communication - Rédaction de bulletin de saison, actualités régulières sur le site internent et le Facebook de l'association, passage régulier dans les émissions de radio France Bleu Bretagne…

Etudes – En 2014, lancement de l'étude statistique des acheminements (motivation des découvreurs, nombre de Km parcourus, sensibilisation….)

Formulaire de dons et mécénat

La structure :

Dénomination :……

Email :……

Adresse : ……

Code postal : ……

Ville : ……

A hauteur de :……€

☐ La structure ne désire pas être reconnue en tant que mécène, mais fait un don de : ……€

☐ La structure souhaite être informée de l'utilisation du don (photos, un compte rendu 1 page max)

Règlement :

☐ Chèque à l'ordre de « *Volée de piafs* » à renvoyer à : *Volée de piafs – St Léon – 56 440 Languidic*

☐ Virement bancaire en contactant voleedepiafs.asso@gmail.com (*RIB envoyé en retour*)

Date et signature